



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'éducation et de la sécurité routières

Bureau de l'éducation routière

Pôle B.E.P.E.C.A.S.E.R.

*Avant de renseigner le dossier
d'inscription, lire attentivement la
notice explicative jointe*

Centre d'examen de Versailles (région Ile de France pour la mention « Groupe Lourd »)

DOSSIER D'INSCRIPTION

Examen du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.)

Session 2019

Épreuves de la mention « GROUPE LOURD » (région Ile de France)



Date de clôture des inscriptions (cachet de la poste faisant foi) :

- Epreuves de la mention « Groupe Lourd »..... mercredi 7 août 2019 inclus

Date des épreuves (heure légale de Paris) :

- Epreuves de la mention « Groupe Lourd »..... à compter du lundi 16 septembre 2019

- Epreuves de Rattrapage de la mention « Groupe Lourd »..... à compter du lundi 18 novembre 2019

I- IDENTITÉ

Nom de naissance :
(c'est le nom qui figure sur votre acte de naissance)

Nom d'usage :
(s'il y a lieu. Le cas échéant le nom d'épouse)

Prénom(s) :
(dans l'ordre de l'état civil)

Sexe : Femme Homme

Date de naissance : **Commune de naissance** :

Département ou Collectivité d'Outre-Mer :

Pays pour l'étranger :
(si vous êtes né à l'étranger)

II- COORDONNEES PERSONNELLES

Les courriers du pôle BEPECASER de la DDT 78 seront envoyés à cette adresse

Adresse (n°, type et nom de la voie, étage, escalier, appartement, immeuble, bâtiment, résidence, lieu-dit, boîte postale) :

.....
.....

Code postal : **Commune** :

Téléphone Portable :

Courriel :

Téléphone Domicile : **Téléphone Travail** :

III- FORMATION SCOLAIRE

Diplôme national du brevet (joindre une copie du diplôme)
ou

Autre diplôme (joindre une copie du diplôme) : Lequel ?
ou

Certificat ou attestation admis en dispense au diplôme national du brevet avec précision du niveau de reconnaissance (niveau I, II, III, IV ou V) (joindre une copie du document) : Lequel ?
ou

Attestation du niveau du diplôme possédé par le candidat titulaire d'un diplôme étranger (voir notice explicative) (joindre une copie de l'attestation) : Lequel ?
ou

Relevé de notes de l'épreuve du contrôle de niveau (joindre une copie du relevé)
ou

Relevé de notes des épreuves d'admissibilité (joindre une copie du relevé)
ou

Relevé de notes des épreuves d'admission et/ou de rattrapage précédentes (joindre une copie du relevé)
ou

Diplôme et date d'obtention du B.E.P.E.C.A.S.E.R. (joindre une copie du diplôme ou relevé de notes) :

IV- STATUT DE VOTRE INSCRIPTION : candidat individuel ou centre de formation

Je suis inscrit(e) auprès d'un centre de formation : Oui Non
(nom et adresse du centre de formation - La liste des centres de formation figure dans la notice explicative)

Je suis en attente de financement pour une inscription auprès d'un centre de formation Oui Non
Si oui, lequel ?

Je me présente en qualité de candidat(e) individuel(le) : Oui Non

V- HANDICAP TEMPORAIRE OU PERMANENT

(reportez-vous à la notice explicative pour vérifier si vous pouvez bénéficier d'aménagements d'épreuves)

Des aménagements d'épreuves aux conditions de passation des épreuves écrites et orales rendues nécessaires en raison d'un handicap temporaire ou permanent, peuvent être accordés par le président du jury d'examen. La demande est adressée par le candidat au président du jury **8 jours au moins avant le début des épreuves**, sauf cas exceptionnel. Elle est accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'1 mois délivré par un médecin, mentionnant le ou les aménagements particuliers nécessaires pour chaque épreuve au candidat. Le président du jury prend une décision motivée pour chaque candidat et pour chacune des épreuves.

Justifiez-vous d'un handicap temporaire ou permanent ?

Oui , lequel ? Non

Si oui, une demande du candidat au président du jury et un certificat médical datant de moins d'1 mois délivré par un médecin mentionnant le ou les aménagements particuliers nécessaires pour chaque épreuve au candidat seront exigés lors de votre inscription ou 8 jours au moins avant le début des épreuves (*imprimé ci-joint*).

Etes-vous reconnu(e) travailleur(euse) handicapé(e) par la commission des droits et de l'autonomie (RQTH) ?

Oui Non

Si oui, deux justificatifs seront exigés lors de votre inscription ou 8 jours au moins avant le début des épreuves :

- l'attestation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées vous reconnaissant la qualité de travailleur(euse) handicapé(e) (RQTH) en cours de validité,
- une demande du candidat au président du jury et un certificat médical datant de moins d'1 mois délivré par un médecin mentionnant le ou les aménagements particuliers nécessaires pour chaque épreuve au candidat (*imprimé ci-joint*).

VI- ENGAGEMENT

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements consignés dans ce dossier ainsi que l'authenticité des documents joints et avoir eu connaissance des conditions exigées pour l'accès à l'examen du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) – Mention « Groupe Lourd » pour lequel je demande mon inscription. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement dans ma situation (abandon de formation ou de candidature, changement de centre de formation, ...) et à fournir tout justificatif nécessaire pour la validité de mon inscription. Je déclare n'avoir déposé aucune candidature au B.E.P.E.C.A.S.E.R. - Mention « Groupe Lourd » dans un autre centre d'examen pour cette session.

A, le
Signature du (de la) candidat(e)

Avant expédition, relisez intégralement votre dossier et assurez-vous de l'exactitude de l'ensemble de vos déclarations

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE A SON EXPEDITEUR



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES
CERTIFICAT MEDICAL

en raison d'un handicap temporaire ou permanent

justifiant la demande d'aménagements particuliers pour l'examen du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) – Mention « Groupe Lourd » - Session 2019

Cadre à remplir par le candidat :

Examen : Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) – Mention « Groupe Lourd »- Session 2019

Nom et prénoms du(de la) candidat(e) :

Né(e)..... à.....

Partie à remplir, dater, signer et remettre au candidat par le médecin agréé :

Je soussigné(e)....., praticien(ne) de médecine générale certifie que le(la) candidat(e) est atteint(e) du handicap suivant :.....

.....
.....

En conséquence, ce(cette) candidat(e) doit bénéficier, lors des épreuves écrites et/ou orales :

- d'installation dans une salle spéciale.....
- d'un temps de composition majoré d'un tiers
- d'une machine à écrire ou d'un ordinateur équipé d'un traitement de texte
- de l'assistance d'une secrétaire
- d'aucune mesure particulière.....
- d'autres mesures éventuellement préconisées, lesquelles ?.....

Observations éventuelles du praticien :

.....
.....
.....
.....

Fait à....., le.....
Signature

VII- PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Epreuves de la Mention « GROUPE LOURD »

- Le dossier d'inscription dûment complété, daté et signé
- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité :
 - o carte nationale d'identité ou passeport (si vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Confédération Helvétique),
 - o titre de séjour en cours de validité.
- Une photocopie recto-verso du permis de conduire
- Trois photographies d'identité récentes
- La photocopie d'un titre ou diplôme prévus au II, au 2° du III, au IV et au V de l'article R. 212-3 du Code de la Route, à savoir :
 - le Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER) obtenu avant le 31 décembre 2016,
 - le Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'enseignement de la Conduite des véhicules terrestres à moteur (CAPEC),
 - la carte professionnelle et le Certificat d'Aptitude Professionnelle et Pédagogique (CAPP),
 - les titres ou diplômes militaires définis par arrêté conjoint du ministre chargé de la sécurité routière et du ministère de la défense,
 - les diplômes d'enseignement de la conduite délivrés par les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle Calédonie,
 - le Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'enseignement de la Conduite des véhicules terrestres à moteur (CAPEC), pour les personnes ayant subi avec succès la ou les épreuves correspondantes auxdites mentions,
 - la carte professionnelle et le Certificat d'Aptitude Professionnelle et Pédagogique (CAPP), titres ou diplômes militaires définis par arrêté conjoint du ministre chargé de la sécurité routière et du ministère de la défense, diplômes d'enseignement de la conduite délivrés par les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle Calédonie, à la condition d'être en possession des catégories de permis de conduire correspondantes le 1^{er} janvier 1982,
 - la qualification professionnelle satisfaisant aux conditions prévues à l'article R. 212-3-1 du code de la route,
 - le diplôme d'enseignement de la conduite délivré par un Etat qui n'est ni membre de l'Union européenne ni partie à l'accord sur l'Espace économique européen et reconnu pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière par décision du ministre chargé de la sécurité routière.
- En cas de dispense de l'épreuve de maîtrise du véhicule sur aire de manœuvre fermée à la circulation, les photocopies des bulletins de salaire, certificats ou attestations de travail justifiant d'une expérience professionnelle de conducteur routier ou de formateur à la conduite dans les transports de marchandises ou de voyageurs, de deux ans ou plus à raison de 3 200 heures minimum, consécutives ou non, au cours des dix dernières années.
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois, pour les candidats qui ne sont pas inscrits dans un établissement de formation agréé
- Un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre pendant les heures de bureau
- 3 enveloppes format A5 (16x22,5) affranchies au tarif en vigueur et libellées à vos nom et adresse
- 1 enveloppe format A4 (21x29,7) affranchies au tarif en vigueur et libellées à vos nom et adresse
- En cas de réussite, il vous sera demandé, lors de la notification des résultats, une enveloppe format A4 (21x29,7) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre en recommandée avec accusé de réception et libellée à vos nom et adresse pour l'envoi du diplôme